

Cahier de doléances du Tiers État de Flêtre (Nord)

Cahier de doléance, plainte ou remontrance des habitants de la paroisse et comté de Flêtre, dans la châtellenie de Cassel, composé de 225 feux.

L'an 1780, le 26 de mars, en vertu de la lettre du Roy donnée à Versaille le 24 Janvier 1789 et règlement y annexe de pareille date, et ordonnance et règlement de M. le grand bailli d'Epée au bailliage royal et siège présidial de Bailleul, du 7 de mars 1789, pour l'exécution de ce que dessus, le tout portant permission à la convocation des habitants de la paroisse et comté de Flêtre, à l'effect de par eux dresser leur cahier de doléance, plainte et remontrance, pour être porté par les députés de cette dite paroisse, à l'assemblée de tous les députés de la Flandre Maritime qui doit se tenir à Bailleul le 30 du présent mois et an et jours suivant, et après que lesdites lettres et règlement avoit été publié par M. Blanckaert, déserviteur de la cure de Flêtre, le 22 du présent mois au prône de la messe paroissiale, et par le greffier de ce lieu après la messe paroissiale, et encore après que le tout a été expliqué à ceux qui sont présent à cette assemblée qui a été fixée à ce jourd'huy une heure de relevé, dans la maison de loy de ce lieu par publication de la part du bailli et eschevins de ladite paroisse et comté de Flêtre, laquelle convocation a commencée après le son de la cloche par devant le sieur Jean François du Corney, bailli de la même paroisse, et sont comparus les sieurs Pierre Jacques Van Uxem, Constantin Joseph Lamourette, Pierre Frans Desmulié, Valentin Marie Lamoot, Jean Frans Huyghe, Pierre Frans Van Acker, Benoît Joseph Secq, Louis Ruckebusch, Hubert Coutré, Charle Staes, Jean Matthieu Secq, Jean Baptiste Lannoye, Augustin d'Hallendre fils, Jean Baptiste Vesche, Nicolas Couterie, Joseph Dequidt, Benoit Delzeine, Constantin Savaete, Jacque Goethals, Jean Baptiste Colpaert, Frans Thorrez, Antoine Labaere, Pierre Jean Herman, Joseph Fournier, ¹ tous nés françois, âgés de 25 ans et au delà, compris dans les rolles des impositions, habitants de cette dite paroisse et comté composé de 225 feux, lesquels ont représenté qu'ils trouvent convenables de faire des remontrances au Roy, d'abolir et annéantir les différentes taxations, cottisations et droits, sous quelle nom et de quelle nature qu'ils pourroient être, qui se payent actuellement au proffit de Sa Majesté : et que chaque province payeroit une certaine somme directement au trésorier royal, au rachat de tous les droits et taxations quelconque ; et que chaque province régleroit la manière de cottiser cette somme par députés de chaque ville, bourg, paroisse et communauté dans une convocation et assemblée nouvelle qui seroit tenue pour cet objet dans chaque province ; que, pour la Flandre Maritime, chaque ville, bourg, paroisse et communauté contribueroit dans ladite somme à proportion de l'ancien règlement ou cadastre, vulgairement dit transport ; libre auxdits députés d'augmenter ou de diminuer certaines villes, bourg, paroisses et communautés, si les circonstances et la nécessité l'exigent ; ce faisant cette proposition et représentation pour obvier à plusieurs frais et droit de recette qui résultent de ces différentes taxations, perceptions, et administrations, croyant par ce moyen trouver du bénéfice, tant pour le souverain que pour cette province ; et que dans ladite assemblée nouvelle on régleroit aussi tout ce qu'on trouveroit ultérieurement nécessaire pour l'administration des finances du pais.

Date que dessus.

¹ En marge : après la confection des présentes ont encore comparus Pierre Payelle, Matthius Westelinck et Pierre Beck.